



**N° 21-28**  
**Attribution du marché d'acquisition**  
**de composteurs bois individuels**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le bureau dûment convoqué le 10 JUIN  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur AMEZIANE Karim

**EXCUSEE :**

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Un appel d'offres a été publié le 29 mars 2021 pour l'acquisition de composteurs bois avec pour date et heures limites de réception des offres le 07 mai 2021 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 16 juin 2021 à 15 h 00.

La commission a attribué le marché à l'entreprise EMERAUDE pour un montant de 21 390.00 € HT, soit 25 668.00 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 16 juin 2021**

Michel FAYET,  
Président



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Fayet", written over the stamp.